

## Déni de responsabilité

La présente est une reproduction d'une ordonnance tel qu'elle a été publiée, présentée à des fins de référence seulement. En cas de contradiction, l'ordonnance publiée a préséance sur la présente reproduction.

Superintendent of  
Financial  
Services



Surintendant des  
services  
financiers

---

**RELATIVEMENT À** la *Loi sur les régimes de retraite*, L.R.O. 1990, chap. P.8, telle que modifiée (ci-après la « *LRR* »);

**ET RELATIVEMENT À** l'avis d'intention du surintendant des services financiers (ci-après le « surintendant ») de rendre une ordonnance en vertu de l'article 69 de la LRR relativement au régime de retraite **Defined Contribution Pension Plan for DISTINCTTech Infrastructure Group & Participating Companies**, numéro d'enregistrement **1305507**

**À :**

M<sup>me</sup> Madalena Winhold  
Conception du régime – Services aux promoteurs de  
régimes – SRC  
Financière Manuvie  
25, rue Water Sud  
Kitchener (Ontario) N2G 4Z4

Administrateur

**ET À :**

M. Royston Rachpaul  
Contrôleur  
Distinct Infrastructure Group Inc.  
102-77 Belfield Road  
Etobicoke (Ontario) M9W 1G6

Employeur

**ET À :**

M. Todd Ambachtscheer  
Vice-président  
Deloitte Restructuring Inc.  
Bay Adelaide East  
8, rue Adelaide Ouest  
Bureau 200  
Toronto (Ontario) M5H 0A9

Destinataire

**ORDONNANCE**

**AUCUNE DEMANDE D'AUDIENCE (formulaire 1)** n'a été livrée au Tribunal des services financiers dans le délai prescrit au paragraphe 89 (6) de la LRR concernant l'avis d'intention de rendre une ordonnance, en vertu de l'article 69 de la LRR, de liquider le régime de retraite **Defined Contribution Pension Plan for DISTINCTTech Infrastructure Group & Participating Companies**, n<sup>o</sup> d'enregistrement **1305507** (ci-après le « régime »).

**LE SURINTENDANT DES SERVICES FINANCIERS ORDONNE DONC** que le régime soit liquidé en entier en vertu de l'article 69 de la LRR, la date de prise d'effet étant le **22 février 2019**, pour les motifs invoqués dans l'avis d'intention.

**FAIT À** Toronto (Ontario), le 6 juin 2019.

*Original signé par*

Gino Marandola  
Directeur, Direction des régimes de retraite  
En vertu des pouvoirs délégués par le  
surintendant des services financiers.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2019